

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU 23 JANVIER 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt-trois janvier, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à vingt heures, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Pierre JOCHUM, Maire.

Présents	M. JOCHUM Pierre, M. HEITZMANN Pascal, Mme LINCKER Marie France, Mme URBAN Madeleine, M. HUHN Yves, Mme BRAEUNIG Annelise, Mme HEBERLEIN Danielle, Mme BUCHI Elisabeth, M. MEYER Paul, M. MAUBLANC Romain, M. DURRENBERGER Geoffrey, Mme CLAEMMER Anne, M. HAETTEL Bernard, Mme DE LORENZI Sandra
Absent(s) excusé(s)	M. LAZARUS Jean-Marie, Mme GRAEF Simone, Mme ROECKEL Estelle, M. LEVATIC Jean, M. MAIER Philippe
Procuration(s) :	M. LAZARUS Jean-Marie à Mme URBAN Madeleine Mme GRAEF Simone à M. HUHN Yves Mme ROECKEL Estelle à Mme CLAEMMER Anne M. LEVATIC Jean à Mme BUCHI Elisabeth M. MAIER Philippe à M. HAETTEL Bernard

Nombre de conseillers élus	19
Nombre de conseillers en fonction	19
Nombre de conseillers présents	14
Calcul du quorum (19/2 = 10)	10

Le quorum est atteint avec 14 présents au moment de l'ouverture de la séance. Le Conseil peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance titulaire : Mme Anne CLAEMMER

Secrétaire adjoint : Mme Christelle SALBER, secrétaire de mairie

ORDRE DU JOUR

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

- 01) Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil municipal en date du 18 décembre 2014
- 02) Désignation d'un représentant « Verger » auprès de la Communauté de Commune du Pays de Niederbronn-les-Bains

AFFAIRES FINANCIERES

- 03) Forêt communale : Approbation de l'Etat Prévisionnel des Coupes, des Travaux d'Entretien et de Renouvellement 2015

AUTRES DOMAINES

- 04) Adjudication du lot n°2 de la chasse communale

INFORMATION ET DIVERS

- 05) Déclarations d'intention d'aliéner

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

01) Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil municipal en date du 18 décembre 2014

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 2 abstentions :

- approuver le procès-verbal des délibérations du conseil municipal en date du 18 décembre 2014.

02) Désignation d'un représentant « Verger » auprès de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains

Par courrier en date du 15 décembre 2014, le Président de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains rappelle la dynamique engagée en faveur des vergers haute tige sur son territoire. La démarche proposée est surtout axée autour de la préservation des aides pour l'achat de jeunes arbres ainsi que pour la taille et l'entretien des vergers.

Afin de pouvoir reconstituer le groupe de travail « Vergers » au sein de la Commission Environnement et d'avoir un interlocuteur au sein de chaque commune pour assurer le lien avec les propriétaires de vergers, il propose de redésigner un délégué « Verger ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide de reporter l'approbation de ce point à l'ordre du jour d'une prochaine réunion ; le Maire souhaitant désigner une personne motivée et compétente en qualité de délégué « Verger ».

AFFAIRES FINANCIERES

03) Forêt communale : Approbation de l'Etat Prévisionnel des Coupes, des Travaux d'Entretien et de Renouvellement 2015

VU l'Etat Prévisionnel des Coupes, des Travaux d'Entretien et de Renouvellement dressé par l'Office National des Forêts pour l'année 2015,

CONSIDERANT le bilan prévisionnel se présentant comme suit :

	Recettes € HT	Dépenses € HT
Recettes brutes d'exploitation	59 000,00	
Dépenses d'abattage et de façonnage		20 560,00
Dépenses de débardage		8 810,00
Travaux d'entretien et de renouvellement		7 138,00
Honoraires O.N.F. pour abattage et façonnage		3 671,00
Honoraires O.N.F. pour gestion de la main d'œuvre - Coupes		1 028,00
Honoraires O.N.F. pour travaux d'entretien		928,00
Honoraires O.N.F. pour gestion de la main d'œuvre - Travaux		221,00
Totaux :	59 000,00	42 356,00
Résultat prévisionnel :	16 644,00	

VU l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 19 janvier 2015,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'Etat Prévisionnel des Coupes ainsi que les Travaux d'Entretien et de Renouvellement pour l'année 2015 conformément aux documents présentés par l'Office National des Forêts dont les caractéristiques financières sont indiquées sur le tableau ci-dessus,

- autorise le Maire, à défaut l'un de ses Adjointes, à signer les contrats à intervenir pour l'exécution des coupes et des travaux prévus à l'E.P.C. – T.E.R. 2015 ainsi que l'ensemble des pièces découlant de la présente délibération,
- inscrit au budget primitif 2015 les crédits correspondants à ces programmes, soit :
 - 34.069,00 € HT pour les travaux d'exploitation
 - 8.287,00 € HT pour les travaux sylvicoles.

AUTRES DOMAINES

04) Adjudication du lot n°2 de la chasse communale

M. HUHN Yves sort de la salle du Conseil et par conséquent, ne prend pas part au vote.

Aucun candidat n'ayant accepté la mise à prix fixée pour le lot de chasse communale n°2, l'adjudication organisée le 10 janvier dernier a été déclarée infructueuse.

- VU** la délibération du Conseil municipal en date du 23 octobre 2014 relative à la chasse communale :
- qui a prévu l'adjudication comme mode de location pour le lot n°2,
 - qui a fixé la mise à prix du lot à 3.500,00 €,
 - qui a agréé la candidature de l'Association de Chasse des Vosges du Nord (Président : Monsieur JUNG Georges ; qui a fait valoir son droit de priorité),
 - qui a autorisé, le cas échéant, la commission de location à solliciter les offres des candidats présents et à attribuer le lot au plus offrant, si lors de la deuxième adjudication la mise à prix fixée par le conseil municipal n'est pas atteinte,
 - qui a autorisé le Maire à signer le bail de location à l'issue de la procédure d'adjudication,
 - qui a adopté les clauses particulières à faire figurer dans la convention de bail,
- VU** la délibération en date du 18 décembre 2014 qui a agréé les candidatures suivantes :
- Association de Chasse du Frohret (Président : Monsieur WENDLING Gérard),
 - Monsieur HUHN Yves,
 - Monsieur SCHERER Thierry,
- et qui a fixé le montant des enchères à 100,00 €,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 19 janvier 2015,

VU l'avis favorable émis par la Commission Consultative Communale de la Chasse réunie le 20 janvier 2015,

CONSIDERANT que l'adjudication infructueuse du 10 janvier 2015 nécessite l'organisation d'une seconde adjudication,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe la mise à prix du lot n°2 à 1.750,00 € ;
- décide pour la location par adjudication, de procéder à une publicité ;
- fixe la date de l'adjudication au 13 février 2015 ;
- fixe le montant des enchères à 100,00 €.

INFORMATION ET DIVERS

05) Déclarations d'intention d'aliéner

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2014 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal, en particulier «d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code, pour les biens concernés par un programme d'aménagement approuvé par le conseil municipal »;

Le Maire informe l'assemblée qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été établie en date du 18 décembre 2014 par Maîtres Patrice et Laurent RITTER, notaires associés, concernant la parcelle cadastrée section 3 n° 55 (Rue du Tribunal).

Le Maire informe l'assemblée qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été établie en date du 15 janvier 2015 par Maître Joëlle RASSER, Notaire, concernant la parcelle cadastrée section 11 n° 139/93 (Place du Couvent).